

Le  
Lavandou



Mairie

## 33ème AQUATHLON YVES MOIGNARD Dimanche 05 AOÛT 2018 LE LAVANDOU

### REGLEMENT DE L'EPREUVE

#### ARTICLE 1. ORGANISATION

Le 33ème Aquathlon Yves MOIGNARD est organisé par la municipalité du Lavandou, 83290 LE LAVANDOU, sous les règlements de la Fédération Française de Triathlon. Il aura lieu le dimanche 05 août 2018 et se déclinera en deux épreuves distinctes :

#### **Epreuve 1 : AQUATHLON JEUNES catégorie « XS »**

300 mètres nage libre et 3km de course à pied, pour les benjamins et minimes (**combinaison autorisée si l'eau est inférieure à 24°C et obligatoire si inférieure à 16°C**). Circuit balisé et surveillé par les MNS-CRS.

#### **Epreuve 2 : AQUATHLON catégorie « S »**

600 mètres nage libre et 7km de course à pied, de cadet à vétéran (**combinaison autorisée si l'eau est inférieure à 24°C et obligatoire si elle est inférieure à 16°C**). Circuit balisé et surveillé par les MNS-CRS.

Départ simultané des deux épreuves, à 9h30, et arrivée sur quai Gabriel Péri, en face de l'école de voile, sur le front de mer

La participation des athlètes mineurs est placée sous la responsabilité des parents ou du représentant légal. Chaque participant(e) devra être muni(e) d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, datant de moins d'un an au jour de l'épreuve, ou d'une licence FFTri Compétition, de l'année sportive en cours.

**En cas de forte houle ou d'alerte météo, les épreuves seront soit modifiées, soit annulées.**

#### ARTICLE 2. TYPE D'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes Masculins et Féminins des catégories :

- Benjamin et Minime (2003 à 2006) pour l'aquathlon jeunes XS
- Cadet à Vétéran (né en 2002 et avant) pour pour l'aquathlon S ».

Elle est inscrite au calendrier national FFTri.

#### ARTICLE 3. DROITS D'ENGAGEMENT

L'épreuve est ouverte à tous, à titre individuel. Elle n'est pas ouverte aux équipes.

Coût de l'inscription :

**Aquathlon S : 18€** pour les CA/JU/ES/SE/VE (+ 2 € Pass-Journée pour les non licenciés FFTriathlon).

**Aquathlon jeunes XS : 13€** pour les BE/MI (+ 2 € Pass-Journée pour les non licenciés FFTriathlon).

**ATTENTION : MAJORATION de 7€, sur chacune des deux courses, à compter du 1er août (Aucun remboursement ne sera effectué en cas de défection d'un concurrent).**

#### **Retrait du dossard :**

- 1/ Athlète licencié(e) FFTri : Présentation obligatoire, d'une « licence FFTri Compétition », de l'année en cours.
- 2/ Athlète non licencié(e) FFtri : Assurance journée (Pass Journée) à compléter et à remettre aux organisateurs + présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition (daté de moins d'un an).

#### ARTICLE 4. INSCRIPTIONS

1/ Sur le site internet [www.sportips.fr](http://www.sportips.fr) à partir du lundi 9 avril 2018 et jusqu'au vendredi 03 août 2018(15h00).

2/ A l'Office de Tourisme du Lavandou (tarif majoré de 7€) du mercredi 1er août 2018 au vendredi 03 août 2018 (15h00), dans la limite des dossards disponibles.

3/ Sur place au village de la course, en face de l'office du Tourisme, le samedi 4 août 2018 de 17h à 19h et le dimanche matin de 7h15 à 8h45 (dans la limite des dossards disponibles). **Le tarif sera majoré de 7€.**

**ATTENTION : le nombre de dossards est limité à 340 pour l'aquathlon S et 60 pour l'aquathlon jeunes XS. Il est donc fortement conseillé de s'inscrire sur [www.sportips.fr](http://www.sportips.fr)**

#### **ARTICLE 5. RETRAIT DES DOSSARDS**

Le retrait des dossards s'effectuera au village de la course (en face de l'office du Tourisme), de 17h00 à 19h00 le samedi 04 août 2018 **ou** le dimanche 05 août 2018 de 7h15 à 8h45.

**Clôture des inscriptions le dimanche 05 août à 8h45.**

#### **ARTICLE 6. DEPART DES DEUX EPREUVES**

Départ simultané des 2 courses à 9h30.

#### **ARTICLE 7. CIRCULATION**

Les « suiveurs » cyclistes ou pédestres sont interdits sur le parcours sous peine de disqualification du compétiteur (hormis les organisateurs et arbitres).

#### **ARTICLE 8. ORGANISATEURS ET SIGNALEURS**

L'organisation est assurée par les agents communaux du Lavandou et les bénévoles des associations de Bormes les Mimosas et du Lavandou.

#### **ARTICLE 9. SECURITE**

1/ Le médecin de la course sera sur site et assurera les premiers soins si nécessaire. **Il ne délivrera pas de certificat médical « de dernière minute »** aux participants

#### **ARTICLE 10. MODALITES DE RAVITAILLEMENT**

3 stands de ravitaillement sont prévus : 1 au Grand Jardin, 1 à la sortie de l'aire de transition et 1 à l'arrivée.

#### **ARTICLE 11. CLASSEMENTS ET RESULTATS**

Il sera établi un classement individuel général (scratch) et un classement individuel par catégorie.

La remise des prix aura lieu quai Gabriel Péri, à 11h15 (Coupes, lots...). Les récompenses ne seront remises qu'aux personnes présentes. Un tee-shirt souvenir sera offert à tous les participants.

La publication des résultats sera réalisée sur :

- le site internet de l'office du tourisme et de la ville du Lavandou, à compter du lundi 6 août 2018 à midi
- [www.sportips.fr](http://www.sportips.fr)

#### **ARTICLE 12. RECOMPENSES**

Seront récompensés par une coupe :

**Aquathlon S :**

1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> du scratch H et F

1ers Cad.F, Cad.H / 1ers Jun.F, Jun.H / 1ers Vét.F, Vét. H (catégorie de 1 à 6) / 1<sup>er</sup> Lavandourain H et F / 1<sup>er</sup> CRS

**Aquathlon XS (jeunes) :**

1ers Ben F, Ben H / 1ers Min F, Min H

Seront récompensés par une médaille :

- tous les Benjamins et Minimes, ayant fini le parcours.

-Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Cad.F, Cad.H / Jun.F, Jun.H / VH et VF, catégorie de 1 à 6

#### **ARTICLE 13. ASSURANCE**

L'organisateur sera couvert par une assurance Responsabilité Civile. Il pourra mettre hors course tout participant jugé en mauvaise condition physique apparente par le médecin de la course.

#### **ARTICLE 14. DROIT A L'IMAGE**

Les participants autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux épreuves et aux cérémonies protocolaires sur tous supports y compris les documents promotionnels ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.